



## Période d'invalidité reconnu pour la retraite

Par **flaux**, le **12/09/2011** à **09:49**

Bonjour,  
ancienne commercante, depuis janvier 2008 je suis reconnu par le R.S.I en invalidité à 66.6 % , mais il ne verse aucune pension car mes démarches ont été faite trop tard.  
Je voudrais savoir si ces périodes d'invalidité de 2008 à 2011 peuvent me servir pour obtenir des trimestres de retraite.  
merci de votre réponse  
flaux